



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Centre d'Examens
de Santé
Dordogne

Rapport d'activité 2024

Dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique en Dordogne



- I. Contexte**
- II. Objectifs**
- III. L'examen**
- IV. Les acteurs**
- V. Le dispositif**
- VI. Les résultats**
- VII. Perspectives 2025**
- VIII. Annexes**

I. Contexte

Le délai d'attente pour un rendez-vous chez l'ophtalmologue est très long du fait de la densité médicale faible et d'une offre très inégale sur le territoire. Le département rural et vaste rend difficile les déplacements pour une population vulnérable et dont la précarité va de pair avec son isolement. La pathologie diabétique est l'une des plus fréquentes sur le département et demande un suivi régulier des patients pour ne pas entraîner des conséquences graves, notamment une déficience visuelle avec atteinte de la rétine.

II. Objectifs

Pour soutenir la démarche des diabétiques dans la prise en charge de leur pathologie et accompagner les médecins dans le suivi de leurs patients, la CPAM propose un dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique au plus près des assurés et des médecins. Un dépistage régulier permet de poser un diagnostic précoce et de mettre en route un traitement préventif efficace de complications visuelles irréversibles. Chaque assuré de moins de 70 ans n'ayant pas eu de fond d'œil depuis plus de 2 ans se voit proposer une invitation à se faire dépister à moins de 30 minutes de son domicile.

III. L'examen

L'examen consiste en des photographies du fond de l'œil avec lecture différée (télé-expertise asynchrone). Les clichés sont réalisés par un orthoptiste puis interprétés à distance par un ophtalmologiste.

D'une durée de 10 minutes, l'examen du fond d'œil est réalisé à l'aide d'un rétinographe non mydriatique qui permet une photographie numérique sans dilatation de la pupille. Le bénéficiaire peut donc reprendre sa voiture tout de suite après. Cet examen indolore permet de voir la partie centrale de la rétine, essentielle à la vision fine des objets et les vaisseaux qui la parcourent.

IV. Acteurs

Le Centre d'Examens de Santé (CES) de la CPAM Dordogne est en charge de la mise en œuvre du dispositif. Il s'appuie pour ce faire sur différents partenaires :

Pour le financement : ARS NA (subvention annuelle de fonctionnement au CES). La convention a été renouvelée en 2023 pour une durée de 3 ans.

Pour l'action :

- ▶ 2 orthoptistes en charge de la réalisation des examens (Mr Champarnaud Damien et Mme Barroy Justine)
- ▶ 2 ophtalmologistes en charge de la lecture des clichés (Dr Beylac Fresno Isabelle, Dr Moze Michel)
- ▶ Les Maisons de Santé, les Centres Hospitaliers, la CPTS de Vivéval et le Centre d'Examens de Santé pour l'accueil des séances et la promotion auprès de leur patientèle
- ▶ Partenariat avec la MSA : une convention a été signée afin de faire bénéficier leurs ressortissants du dépistage depuis janvier 2024



IV. Le dispositif

La MSA constitue un fichier de patients diabétiques, n'ayant pas eu de fond d'œil depuis plus de 2 ans. En parallèle, les secrétaires du CES rappellent les consultants d'il y a au moins 2 ans pour leur proposer l'examen s'ils n'ont pas fait le dépistage entre temps.

Les dates et les lieux des séances sont définis conjointement avec les Maisons de Santé Pluridisciplinaires, les Centres Hospitaliers et les orthoptistes qui interviennent sur le territoire.

Deux mois avant la séance, la MSA envoie des invitations par mailing aux assurés. Sont joints à cette invitation un formulaire de consentement, un courrier d'information au médecin traitant et la prescription qui doit être complétée au moment de la prise de rendez-vous (cf. Annexe 2).

A noter, qu'avec la désertification médicale, les secrétaires sont confrontées à des situations où le patient ne peut pas bénéficier de cet examen faute d'avoir un médecin traitant pour compléter la prescription. Dans ce cas, le Médecin du CES délivre l'ordonnance.

En parallèle, sont transmis aux lieux d'accueil, par mail et par la poste, un courrier avec la date de la séance (cf. Annexe 6), des flyers (cf. Annexe 1), un exemplaire de prescription (cf. Annexe 2b), des affiches (cf. Annexe 4) et des dépliants (cf. Annexe 5).

A réception des invitations, les patients prennent rendez-vous auprès du secrétariat du CES pour s'inscrire à la séance (maximum de 18 rendez-vous). Si la séance est complète, le patient est mis en liste d'attente. Le prérequis à la prise de rendez-vous est la prescription médicale qui doit être complétée par le médecin traitant.

La veille de la séance, le secrétariat du CES envoie la liste des consultants à l'orthoptiste.

Dix jours avant la séance, les convocations sont envoyées aux consultants et un rappel téléphonique pour confirmation du rendez-vous est réalisé la semaine précédente, afin de compléter la séance s'il y a des désistements.

Le jour de la séance, un ambassadeur e.santé est présent à chaque séance pour l'Espace Santé Numérique de l'assuré.

L'orthoptiste fait son examen dans un bureau occulté pour permettre la réalisation de l'examen dans de bonnes conditions techniques.

Il utilise la carte vitale et la prescription complétée par le médecin traitant du consultant.

Il télétransmet les clichés à l'ophtalmologiste qui interprète les clichés.

Les comptes rendus sont envoyés, par l'ophtalmologiste :

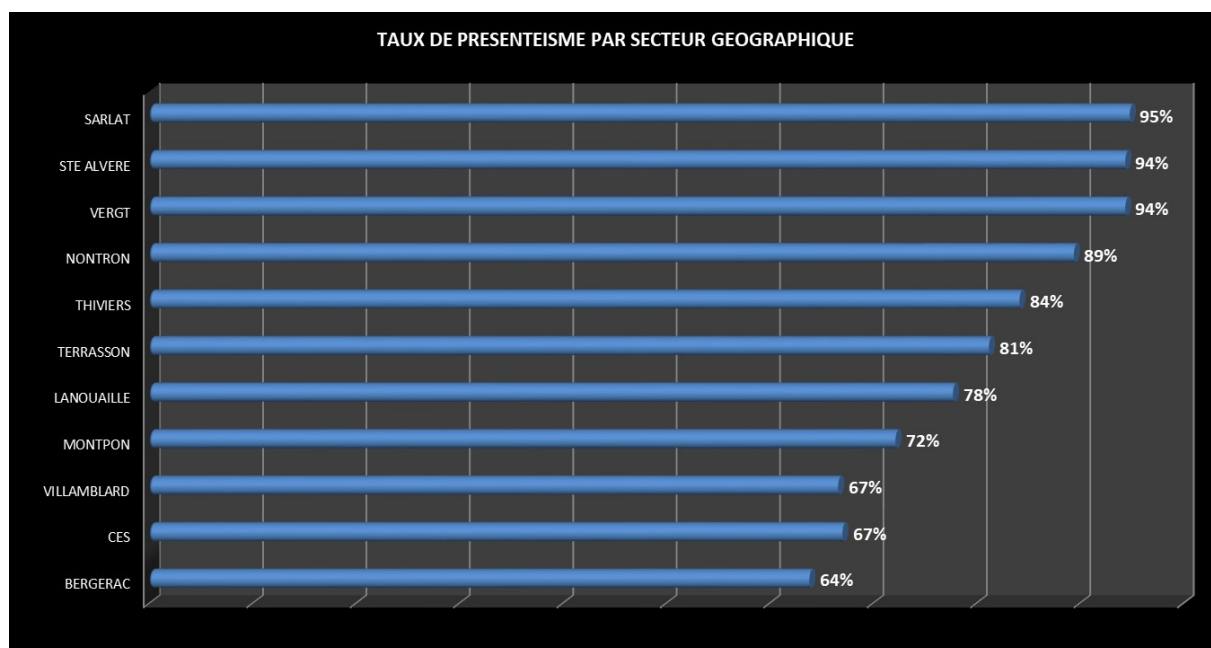
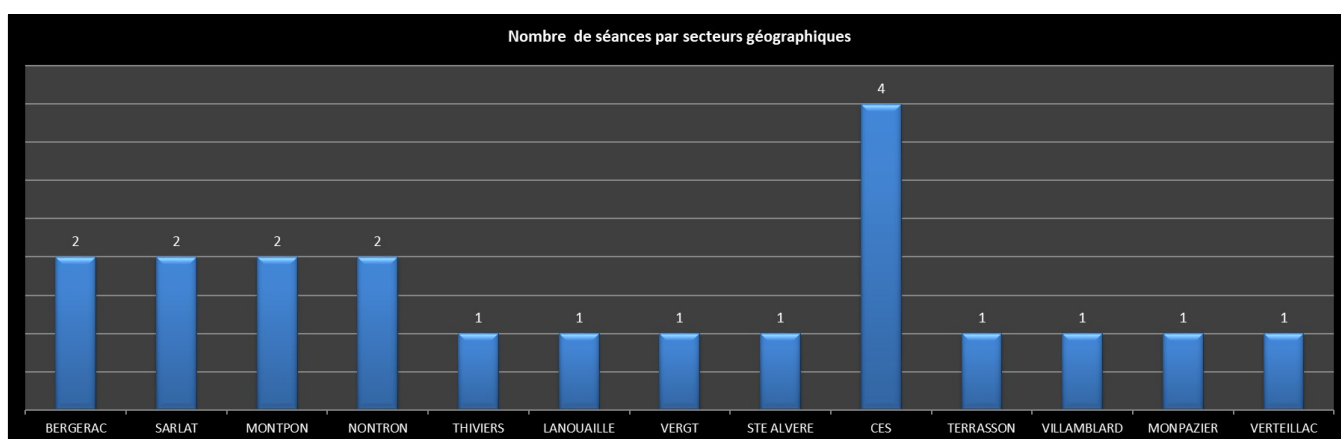
- Au médecin traitant sur sa MSS (à défaut par courrier)
- Sur l'Espace Numérique en Santé du consultant
- Au Médecin Référent du CES sur sa MSS.

Le Médecin Référent du CES réalise l'évaluation médicale.

Sécurité: les conditions de sécurité et de confidentialité sont réunies sur les données exploitées et transmises (inscription au registre CIL, messagerie sécurisée MSS et Bluefiles). Le rétinographe est couvert par une assurance.

V. Bilan

- Depuis 2020, début de l'action, 1894 assurés ont bénéficié d'un dépistage de la rétinopathie diabétique dont 93 dépistages positifs soit 5%.
- Pour 2024 :
 - 20 séances programmées - 373 rendez-vous pris, les séances ont été remplies à hauteur de 84%
 - 89% des inscrits sont venus soit 281 patients qui ont bénéficié du dépistage.

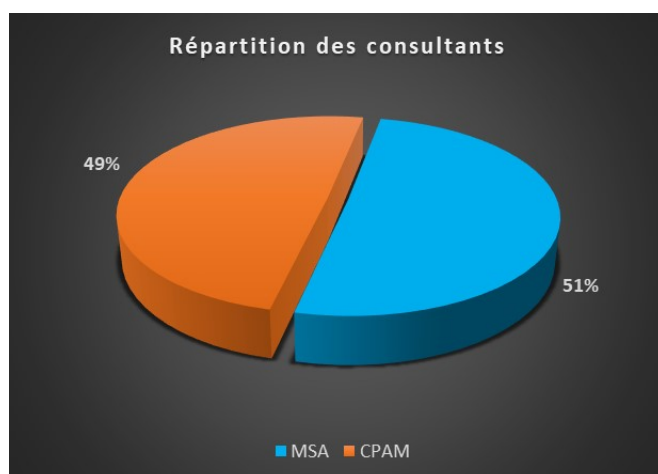


Les consultants sont orientés pour une séance à moins de 20km de leur domicile. Certains secteurs ont plus de participants dans la mesure où la population éligible est plus importante.

Le dispositif est très apprécié par les bénéficiaires et les partenaires. Les bénéficiaires sont présents et reçus dans de bonnes conditions d'accueils au même titre que l'orthoptiste pour la réalisation de l'examen.

Une convention a été signée avec la MSA afin d'étendre le dépistage à leurs bénéficiaires.

La volumétrie du fichier MSA représentait, pour 2024, 1001 assurés répartis sur l'ensemble du territoire. 14% des ressortissants MSA ont participé au dépistage.



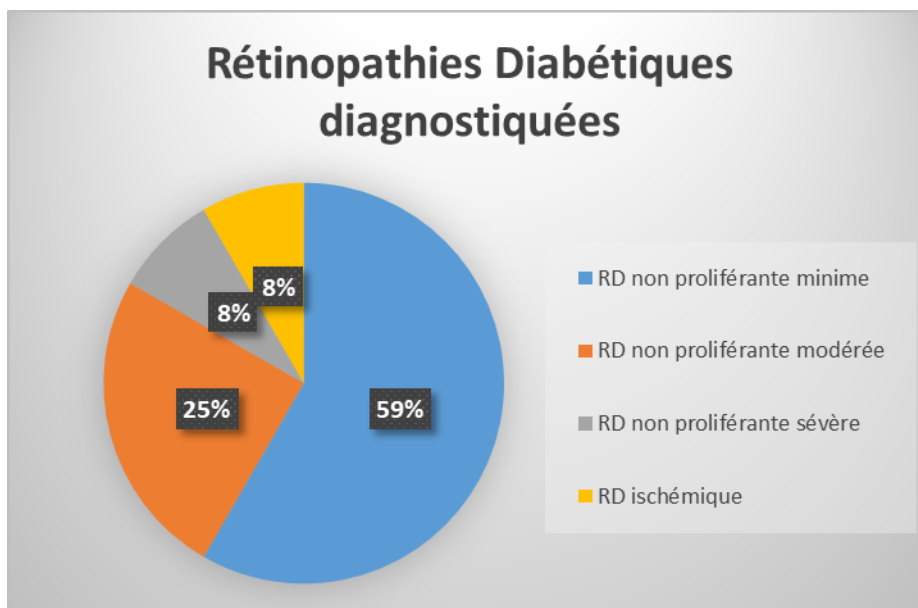
Résultats médicaux

12 rétinopathies diabétiques ont été diagnostiquées soit **4%**.

8 examens étaient ininterprétables soit **3%**.

Parmi ces **12** rétinopathies diabétiques :

- **7 RD non proliférantes minimes**
- **3 RD non proliférantes modérées**
- **1 RD non proliférante sévère**
- **1 RD ischémique**



VI. Perspectives 2025

Diminution prévisible du nombre de séances compte tenu d'une cohorte de personnes éligibles MSA moins importante et l'impossibilité pour le moment pour la CPAM d'inviter directement les assurés diabétiques.

Environ 200 personnes MSA/CPAM devraient pouvoir bénéficier d'un dépistage du fond d'œil.

VII. Annexes

Annexe 1 : flyer



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun



Centre d'Examens
de Santé
Dordogne



ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle Aquitaine

Dépistage de la rétinopathie diabétique

Rapide, indolore et près de chez vous !

Pour qui ?

Concerne les patients diabétiques de moins de 70 ans dont le dernier fond d'œil date de plus de deux ans.

Comment ?

- Demandez conseil à votre **médecin traitant**.
- Prenez rendez-vous au Centre d'Examens de Santé au **05 53 06 41 70**
- L'examen est réalisé sur **prescription médicale** en 20 min par un orthoptiste.
- Vos clichés sont interprétés à distance par un ophtalmologue.
- Les résultats sont ensuite envoyés par courrier à votre médecin traitant.

Quand ?

Le à la
Maison De Santé

Pour qui ?

Concerne les patients diabétiques de moins de 70 ans dont le dernier fond d'œil date de plus de deux ans.

Comment ?

- Demandez conseil à votre **médecin traitant**.
- Prenez rendez-vous au Centre d'Examens de Santé au **05 53 06 41 70**
- L'examen est réalisé sur **prescription médicale** en 20 min par un orthoptiste.
- Vos clichés sont interprétés à distance par un ophtalmologue.
- Les résultats sont ensuite envoyés par courrier à votre médecin traitant.

Quand ?

Le à la
Maison De Santé

**Un dépistage pour prévenir
les complications liées au diabète.**

Flyer rétinopathie 01-2016

Annexe 2 : invitation prescription

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DU PATIENT
(à ramener complété et signé le jour du dépistage)

Je soussigné(e)

Certifie avoir reçu les informations nécessaires concernant l'examen du fond de l'œil par rétinographie non mydriatique.

Je suis informé(e) :

- Que cet examen consiste à dépister uniquement une éventuelle atteinte rétinienne liée au diabète
- Qu'il s'agit de faire des clichés photographiques de mon fond d'œil
- Que cet examen est réalisé par un orthoptiste
- Que l'examen est indolore
- Que les résultats ne sont pas immédiats et seront fournis ultérieurement après lecture par un ophtalmologiste à mon médecin traitant
- Que cet examen ne me dispense en aucun cas d'un bilan complet régulier chez un ophtalmologiste.

Fait à

Le/...../.....

Signature :

ORDONNANCE
(à ramener complétée et signée le jour du dépistage)

Dépistage de la rétinopathie diabétique par photographie du fond d'œil à :

Nom Prénom

Sexe ☐ Homme ☐ Femme

Date de naissance/...../.....

Diabète ☐ Type 1 ☐ Type 2 ☐ Grossesse

Année de découverte

Dernière HbA1c

HTA ☐ Oui ☐ Non Equilibrée ☐ Oui ☐ Non

Suivi ophtalmologique ☐ Oui ☐ Non

Date du dernier examen (mm/aaaa)/...../.....

Fait à

Le/...../.....

Docteur

N°ADELI :

Signature et cachet :



Annexe 3 : convocation

Contact : Secrétariat
Tél. : 05 53 06 41 70

Madame, Monsieur,

Le Centre d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Dordogne vous invite à bénéficier d'une **séance de dépistage de la rétinopathie diabétique**. Séance organisée **près de chez vous** :

Le 05/05/2022 à 13H45
Centre Hospitalier de NONTRON

LE JOUR DE L'EXAMEN

- **Apporter votre ORDONNANCE complétée par votre médecin,**
- **ainsi que votre CARTE VITALE** (et votre attestation si vos droits ne sont pas à jour) car cet examen est pris en charge par l'Assurance Maladie.
- **Merci de respecter l'heure du rendez-vous.**

POUR RAPPEL DU DEROULEMENT DU DEPISTAGE : *Protégez vos yeux de la rétinopathie diabétique ! Elle est la première cause de cécité en France avant 65 ans.*

- *L'examen est réalisé en quelques minutes.*
- *Il est indolore.*
- *Il est sans avance de frais si vous êtes pris en charge à 100% au titre de cette pathologie. Dans le cas contraire, vous devrez faire l'avance de ces frais qui seront pris en charge aux conditions habituelles.*
- *Les clichés sont réalisés par un(e) orthoptiste puis interprétés à distance par un(e) ophtalmologiste.*
- *Les résultats sont transmis par courrier à votre médecin traitant.*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Docteur Carine NIEDERST

DÉPISTAGE de la RÉTINOPATHIE DIABÉTIQUE

**Vous êtes diabétique,
vous avez moins de 70 ans**
et vous n'avez pas effectué d'examen du fond d'œil
depuis plus de 2 ans ?

**Ce dépistage indolore,
pris en charge par l'Assurance Maladie,
vous concerne**

Une séance est organisée prochainement



**Parlez-en à votre médecin traitant
qui vous prescrira l'examen**

Contact : 05 53 06 41 70



Comment ça se passe ?

Vous êtes diabétique, vous avez moins de 70 ans et n'avez pas effectué d'examen du fond d'œil depuis plus de deux ans. Ce dépistage vous concerne.

L'examen est réalisé en 20 minutes.
Aucune altération de la vue.
Vous êtes en mesure de conduire juste après le fond d'œil.
Vos clichés sont interprétés par des ophtalmologistes.
Le résultat est transmis par courrier à votre médecin traitant.

Un dépistage est le seul moyen d'éviter les complications liées au diabète.



Le dépistage de la rétinopathie diabétique est organisé **près de chez vous**, dans les cabinets médicaux, les maisons de santé, les locaux municipaux et réalisés par des professionnels spécialisés.

Environ 150 patients dépistés tous les ans en dordogne

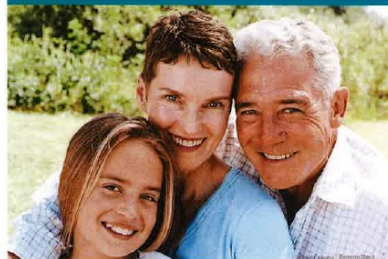


Les différents partenaires



P.N.O. CPAM Dordogne - Mai 03 2020

DÉPISTAGE de la RÉTINOPATHIE DIABÉTIQUE



Dépistage réservé aux personnes de moins de 70 ans

INDOLORE et près de chez vous !



Protégez vos yeux de la rétinopathie diabétique

Votre rétine, c'est votre vue !

La rétine reçoit des images de l'extérieur et les transmet au cerveau par le nerf optique. Un excès de sucre dans le sang endommage les vaisseaux qui irriguent la rétine. Ils peuvent se rompre et entraîner une diminution progressive de la vue, appelée **rétinopathie diabétique**.



La rétinopathie diabétique est la première cause de cécité en France avant 65 ans



Déroulement d'un dépistage

Les clichés sont réalisés par un orthoptiste puis interprétés à distance par un ophtalmologiste.

LE DÉPISTAGE

- **Rapide** : 20 mn
- **Indolore** : sans dilatation, pas de gêne pour reprendre sa voiture tout de suite après l'examen.
- **Pris en charge par l'Assurance Maladie.**



Orthoptiste procédant à un dépistage avec le rétinographe portable (Journal Sud-Ouest - 03.07.2015)

Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant

Annexe 6 : Courrier MSP



Contact : Stéphane JEAUFFRE
Tél. : 05 53 06 41 77
05 53 06 41 70

Objet : Séance de **dépistage itinérant de la Rétinopathie diabétique** le :

Docteurs,

La séance de dépistage itinérant de la Rétinopathie diabétique se déroulera le dans vos locaux de **13h30 à 17h30** pour un maximum de quinze rendez-vous.

Ce dépistage est destiné aux **personnes diabétiques de moins de 70 ans n'ayant pas effectué de fond d'œil depuis plus de 2 ans**. La CPAM va inviter au mois de mars par courrier les assurés dans une zone géographique située à trente minutes de la Maison de Santé.

Nous comptons sur vous pour promouvoir cette séance de dépistage auprès de votre patientèle éligible avec les supports suivants :

- Flyers et affiche en salle d'attente
- Formulaire de consentement et ordonnance à renseigner lors du rendez-vous médical avec vos patients.

Si vous avez des patients concernés, nous vous remercions de nous communiquer le NOM, PRENOM et numéro de téléphone par messagerie sécurisée <https://petra.ameli.fr> au fur et à mesure (nous reviendrons vers vous pour la procédure).

Nous vous communiquerons par messagerie sécurisée le planning de convocations une semaine avant la séance.

Le jour de la séance, nous vous remercions :

- D'accueillir l'orthoptiste dans un bureau sans fenêtre ou aux volets fermés pour permettre la réalisation dans de bonnes conditions de l'examen.
- D'accueillir les patients et de nous communiquer par téléphone la liste des présents le lendemain.

La réalisation des clichés de fond d'œil est effectuée par l'orthoptiste et la lecture par un ophtalmologiste à distance. Un compte-rendu vous est ensuite adressé en tant que médecin traitant.

Cordialement,

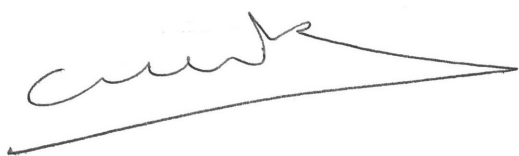
Le Responsable Administratif,


Stéphane JEAUFFRE

Centre d'Examens de Santé de Périgueux
24 cours Fénélon – CS 41015 – 24000 PÉRIGUEUX
Tél. 05 53 06 41 70

ameli.fr

La Directrice de la CPAM de la Dordogne

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long, sweeping horizontal line extending to the right.

Delphine CAMBLANNE

Pour le Médecin Référent

Docteur Carine NIEDERST